

## CITIZEN

HUMAN RIGHTS WATCH

# Le mandat d'arrêt contre el-Béchar

Rédaction: woxx

**Le mandat d'arrêt contre el-Béchar est un avertissement envers les leaders responsables d'abus.**

La délivrance par la Cour pénale internationale (CPI) d'un mandat d'arrêt contre le président du Soudan Omar el-Béchar démontre que même les personnes haut placées peuvent avoir à répondre de massacres, viols et actes de tortures dont ils seraient responsables, a déclaré Human Rights Watch cette semaine. Les juges de la CPI ont approuvé le mandat d'arrêt à l'encontre d'el-Béchar, premier chef d'Etat en exercice ainsi mis en cause par la Cour, pour son rôle dans l'organisation de violentes opérations de contre-insurrection au Darfour. El-Béchar est accusé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

« Ce mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale est l'équivalent d'un avis de recherche visant el-Béchar », a déclaré Richard Dicker, le directeur du programme Justice internationale au sein de Human Rights Watch. « Même les chefs d'Etat ne sont pas assurés d'être au-dessus de la loi pour des crimes atroces. Ce mandat d'arrêt signifie que le Président el-Béchar doit répondre des horreurs commises au Darfour, et infirme les démentis répétés de Khartoum quant à sa responsabilité. » La cour n'a pas confirmé les trois chefs d'accusation pour génocide requis par le procureur de la CPI. Pour pouvoir parler de génocide, il faut qu'il soit prouvé que les crimes ont été commis précisément « dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » sur la seule base de son identité. Selon le statut de la CPI, le procureur, s'il obtient des preuves pour appuyer l'accusation, a la possibilité de réclamer un amendement au mandat d'arrêt afin d'y inclure le génocide.

Le 14 juillet 2008, le procureur de la CPI avait requis la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Omar el-Béchar. Après cette requête, les responsables du gouvernement soudanais avaient implicitement mais aussi explicitement menacé de représailles les forces internationales pour le maintien de la paix ainsi que les travailleurs humanitaires. Le 25 juillet dernier, Bona Malwal, conseiller du président soudanais, a déclaré au sujet des for-

ces du maintien de la paix : « Le monde doit savoir que suite à la mise en accusation de notre président, nous ne pouvons plus être responsables de la sécurité des forces étrangères au Darfour. »

Le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union Européenne et l'Union Africaine ont chacun un rôle crucial à jouer pour répondre rapidement aux éventuelles représailles gouvernementales au Darfour suite à la délivrance du mandat d'arrêt. Une résolution du Conseil de sécurité oblige le gouvernement du Soudan à faciliter le déploiement de la Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour (MINUAD) et à coopérer avec la CPI. Conformément au droit international, le Soudan a l'obligation de protéger ses civils et d'autoriser un accès complet, sans danger et sans encombre au personnel venant en aide à ceux qui en ont besoin. Le mandat d'arrêt ne modifie ni ces obligations, ni les engagements de Khartoum à appliquer l'accord de paix global signé en 2005 avec le gouvernement du sud Soudan. « Le Conseil de sécurité et les gouvernements concernés devraient imposer des sanctions ciblées contre les officiels soudanais responsables de toutes représailles violentes », a déclaré Richard Dicker. A ce jour, le Soudan refuse de coopérer avec la CPI. Aucune suite n'a été donnée aux mandats d'arrêt déjà émis. « Khartoum doit coopérer avec la Cour », a conclu Richard Dicker. « Ne disposant pas de forces de police propres, la CPI a besoin d'un soutien fort de la part des gouvernements pour s'assurer que tous ceux qui sont accusés de crimes soient arrêtés. »

## 20 JOER WOXX | QUIZ

## Wer sagt denn so was?

### Unser großes Quiz zu 20 Jahren woxx

Unser woxx-Quiz geht in die nächste Runde. Aus jedem der zwanzig Jahrgänge haben wir ein Zitat ausgewählt. Diese Zitate können sowohl von Redaktionsmitgliedern stammen als von Freelance-Kräften, Interview-PartnerInnen oder aus Briefen an die Redaktion.

### Machen Sie mit und gewinnen Sie ein Wochenende in Paris!

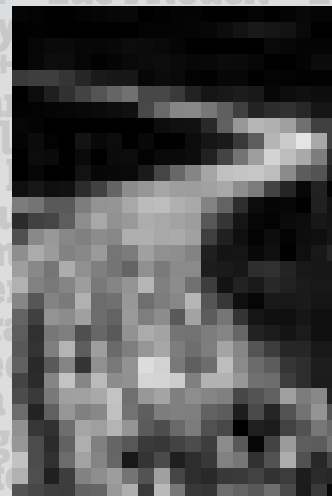
#### Runde 17 - 2004

Wer übt in der woxx Fundamentalkritik am Autoland Luxemburg?

„Ob's die Tram gibt oder nicht, hätte mich weniger gestört. Aber das Problem ist diese unglaubliche Hörigkeit gegenüber dem Auto, die Fehlinvestitionen, die hier getätigt werden und wurden, und das zusammenhanglose Aneinanderreihen von architektonischen Namen, das keine Urbanität ergibt.“

Von wem stammt das Zitat?

- a) Robert Goebbels
- b) Dieter Ewringmann
- c) Hermann Knoflacher



Alle Fragen können, nachdem sie in der Printausgabe der woxx erschienen sind, auch auf unserer Internet-Seite eingesehen werden. Dort finden Sie auch ein Antwortformular, das Sie in den nächsten Wochen ausfüllen und dann einsenden sollen. Das gleiche Formular wird auch am Ende des Quiz-Marathons in der woxx erscheinen. Sie dürfen also zwanzigmal tippen - es gewinnt, wer die meisten Treffer hat. Manche Namen werden mehrmals vorgeschlagen, aber unter den richtigen Treffern kommen alle Persönlichkeiten nur einmal vor.

Bei gleicher Anzahl richtiger Treffer entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen. Viel Spaß und viel Glück beim Raten!

#### Und der Lohn für Ihre Mühe?

**Erster Preis:** ein CFL-Wochenende für zwei Personen in Paris

**Zweiter Preis:** ein Essen für zwei Personen in einem vegetarischen Restaurant

**Dritter bis sechster Preis:** Einkaufsgutscheine im Wert von 25 Euro beim Biobiolebensmittelhandel Naturata.

**Siebter bis neunter Preis:** Einkaufsgutscheine im Werte von 20 Euro im GEA-GehenSitztenLiegen-Fachgeschäft in Luxemburg.

**Zehnter bis neunzehnter Preis:** „Strich und Faden“, ein signiertes Exemplar des Karikaturen-Buchs von Guy W. Stoos.